

Convocation : 31/08/2020

Absents :

- Christophe Vappereau
- Olivier Vallée

Nombre de présents : 9/11

Début de séance : 20h09

L'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du CR précédent

Lecture du compte-rendu de juin 2020 est faite. Il n'amène aucune observation particulière, il est donc adopté à l'unanimité.

1. TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS DIVERS

- LOGEMENT : Le locataire de la mairie a fait part de ses difficultés à nettoyer, dans sa cuisine, la peinture (façon « crêpi ») au-dessus de sa crédence, elle souhaiterait une peinture lisse, plus lavable et laquée car l'actuelle est difficile à nettoyer.
- MAIRIE : Faire les toilettes de la mairie car ils posent des problèmes, voir avec le plombier habituel. Porte de la cave et de la chaufferie (comme celle de la salle Marcelline) qui sont lourdes et difficiles. L'un des conseillers municipaux qui est menuisier se propose de regarder.
- VOIRIE : Au niveau du bout de la rue de l'Église, il y a un regard qui ne boit pas et l'eau file dans la cour d'un riverain. Une entreprise devrait faire un devis. Mais il y a du tuf en-dessous, ce qui peut poser problèmes.

Les routes de Chichy et de Trinay sont propres, suite aux travaux de l'entreprise.

Certaines fuites aux niveaux des voiries ne sont pas résolues, malgré les demandes aucun devis n'a été envoyé par l'entrepreneur habituel. Les élus se demandent s'il ne faut pas ouvrir l'éventail des possibilités et faire jouer la concurrence si ces derniers travaillent aussi sur les réseaux d'adduction.

Un capot d'un poteau d'éclairage public, sur la rue de la Mairie, conséquemment au fort coup de vent d'août, s'est envolé. Il faut regarder s'il est possible de le changer en éclairage à LED, 140 Watts. Faire un devis, si la pièce se retrouve. Voir avec les stocks d'entreprise.

- Autres travaux à prévoir pour 2021 :

- **Château d'eau** : un état des lieux du château d'eau a eu lieu avec un expert. Cela a duré 1h30 à 2h. Pour la ceinture au-dessus du château d'eau (ce sont deux morceaux qui sont en fait tombés), il n'était pas très inquiet. Il va donner des indications pour les travaux à faire, en les chiffrant, mais pas avant le 15 septembre.

Pour lui, principalement, le plus embêtant, ce sont les deux fuites sur le château d'eau au niveau de la cuve. Ce qui se faisait il y a 10 ou 15 ans, c'était de mettre de l'époxy pour étanchéifier, mais maintenant ils préfèrent poser un *liner*. Il vaut mieux commencer à faire un peu. Il semble évident

qu'il faut attendre ses indications et son devis. Il va chiffrer les différents besoins de l'ensemble. Dans certains endroits, ils le font en plusieurs années. Faut-il faire du neuf ? Cela n'est-il pas mieux ? Les différents coûts seront à mettre en balance.

Des élus se demandent comment nettoyer le château d'eau avec le liner. La technique sera la même, même si l'expert s'est lui-même étonné que ce soient encore les élus qui le fassent...

2. NETTOYAGE DU CHÂTEAU D'EAU

Il aura lieu le **19/09/2020** à 9h.

Il faut prévoir les suffisamment tôt petits papiers pour prévenir de la coupure et pour le goût de chlore avant de nettoyer. L'information sera également transmise sur Panneaupocket.

Cela se termine à 11h30. Il faudrait probablement racheter des balais et des cordes. Les élus pensent laisser les balais en haut

3. DISTRIBUTION DE RATICIDE

La distribution se fait habituellement en début octobre sur un samedi après-midi.

Nous devons voir auprès de la société pour établir un devis, puis une date approximative de livraison avant de fixer la période de distribution.

4. Questions, Affaires et Informations Diverses

a) Déploiement de Panneaupocket

Depuis cette fin d'été, l'application Panneaupocket a été déployée. Cela permet une communication officielle plus pratique et plus réactive que celle des papiers à distribuer ou de l'affichage. Elle fonctionne exactement comme les panneaux lumineux que l'on voit dans les communes mais s'affiche sur les smartphones ou tablettes.

Il faut télécharger l'application Panneaupocket (aucun abonnement, paiement, ni envoi d'adresse mail) sur Playstore ou l'Appstore, trouver la commune de Bucy-le-Roi (par le code postal ou bien par le nom), s'abonner en cliquant sur le cœur jaune.

Il est alors possible de voir les affichages en cours. Dès qu'un nouvel élément arrive, l'application prévient l'utilisateur.

Il est possible de s'abonner à n'importe quelle ville, communauté de communes ou autre collectivité qui possède cette application (souvent en milieu rural ou semi-rural).

b) Illuminations de fin d'année

La question des illuminations de fin d'année se pose. Que faire ? Quel coût ? Prévoir des échanges pour savoir quoi faire ?

Il faut y penser maintenant. Les décorations sur palettes de Chevilly étaient assez sympathiques. Cela peut donner des idées. Ne peuvent-ils en prêter ou en donner, s'interrogent certains élus. Ce sont les associations qui ont fait le nécessaire dont les EHPAD. On peut demander des photographies afin de s'en inspirer.

Pour les guirlandes lumineuses, il est nécessaire de les réparer.

c) Colis des Anciens

Les premières sociétés commencent les démarchages.

Cette année, quel choix doit être fait ? Continuer avec Chevilly ? Faire un choix de panier « local » ? Artenay semblait faire autrement, qu'en est-il ?

Le deuxième Adjoint sera en charge du dossier en relation avec le Maire.

Combien de personnes de plus de 70 ans sur la commune ? En faisant un tour des villageois, les élus les estiment à dix-huit seraient concernés. Le village a de plus en plus d'anciens et certaines générations s'en rapprochent beaucoup.

d) Réponse à la question des ralentisseurs sur la R.D. 106

La question avait été posée en octobre 2019 pour avoir un retour sur la pose des balises. Il faut rappeler que c'est une modélisation permettant de se rendre compte d'une partie des effets. Cela avait été concluant. Lors du CM du 21/10/2019, les résultats avaient été présentés.

Faut-il revoir avec les personnes du Conseil départemental pour compléter l'étude ? Ou bien demander maintenant l'autorisation pour des travaux financés par la commune sur la Route Départementale ?

Il y a une nécessité à trouver une bonne solution, qui fasse le meilleur effet, mais soit le moins gênant possible. Des ralentisseurs des deux côtés paraissent impératifs. Lors du test, les techniciens auraient dû mettre leur équipement en sortie du pays également. Des élus se demandent s'il ne faudrait peut-être pas en mettre sur la rue de l'Église qui, après tout, n'appartient qu'à la commune. Des compléments du type « attention traversée d'enfants » ou des radars pédagogiques pourraient s'avérer utile, néanmoins certains craignent la maintenance de tout cela qui peut coûter cher.

Les stops pourraient aussi faire ralentir, avant la route du cimetière, ainsi qu'un passage piéton. C'est le moins cher, mais cela ne serait pas concluant pour certains édiles.

Le dossier doit être relancé avec les nouveaux élus.

Autres points :

- Le SIRTOMRA propose des poubelles à ordures ménagères à 28 €
- CCBL : élections ont eu lieu le 16 juillet, M. BRACQUEMOND est réélu comme Président. Mmes BOISSIÈRE et LEGRAND, ainsi que MM. JACQUET, JOLLIET et VOISIN comme Vice-Président·es. La soirée a été longue. Mais les élections se sont bien passées. Pour la CLECT, pour le coup personne n'a été nommé encore.
- Syndicat du Nan : le syndicat cherche à faire une réunion pour le Président. Il y a une personne du BRGM avec la technicité par exemple qui fait partie des délégués. L'élection aura lieu lundi prochain à 18h.
- Des bruits de canons effaroucheurs sont signalés dans les champs régulièrement la nuit. Malheureusement, cela ne se situe pas sur la commune, mais vers Ruan. Le Maire rappelle que cette pratique est interdite la nuit (22h-6h).
- Il y a eu encore des ennuis de chiens qui aboient. Le Maire est intervenu et a demandé de mettre un collier anti-aboiement à l'animal. Cela s'est avéré utile... Mais cela ne dure pas dans le temps parfois.
- Concernant les écoles, il faudrait une réunion tous les trimestres pour les travaux et les choses qui sont faites ou doivent être faites. Il serait utile de se pencher sur ce que désirent les professeures des écoles. La Directrice de l'école maternelle d'Artenay a envoyé un mail à M. Nicole du syndicat scolaire et à Artenay avec une liste de questions sur l'organisation dans le cadre de la rentrée scolaire face à la pandémie. Les réponses auraient été négatives. Il a été signalé également que certaines petites communes avaient refusé.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Les élus consultent leurs agendas afin de fixer la prochaine réunion du Conseil municipal : lundi 2 novembre 2020.

FIN DE LA SÉANCE : L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 23h07.